

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 avril 2016 à 20 heures

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, MM. Hervé BLOUIN, Hervé JARNOT, Cyrille BOUREL, Mmes Aline HERVÉ, Géraldine YVOIR, Valérie LUC, M. Nicolas DEBRAY, Mme Thérèse PRÉVERT

Excusés : Mme Caroline PIGRÉ,
M. Stéphane COMBEAU, comptable public

Procurations : Mme Rozenn DENIS a donné procuration à M. Daniel MAHÉ
M. Gwénaél DEBRAY a donné procuration à M. Hervé JARNOT

Date de convocation : le 4 avril 2016

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Ordre du jour :

1. Vote des subventions 2016
2. Admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables,
3. Budget principal :
 - A/ Vote du compte administratif 2015,
 - B/ Vote du compte de gestion 2015,
 - C/ Affectation du résultat 2015,
 - D/ Fixation des taux d'imposition 2016,
 - E/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au budget du CCAS,
 - F/ Présentation et vote du Budget Primitif 2016,
4. Budgets annexes :
 - Lotissement Lucie Aubrac
 - A/ Vote du compte administratif 2015,
 - B/ Vote du compte de gestion 2015,
 - C/ Affectation du résultat 2015,
 - D/ Présentation et vote du Budget Primitif 2016
 - Lotissement des Grottes
 - A/ Vote du compte administratif 2015,
 - B/ Vote du compte de gestion 2015,
 - C/ Affectation du résultat 2015,
 - D/ Présentation et vote du Budget Primitif 2016.
5. Avancements de grade,
6. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

1. Vote des subventions 2016

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2016 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 12 mars 2016 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant (aucune).

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les Présidents concernés quittent la séance à savoir MM. Cyrille BOUREL, Président du GSY, ainsi que Mme Thérèse PRÉVERT Présidente du FAR ainsi que M. Gérard BAUDU, trésorier des AFN et Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, en tant que directrice de l'école.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Aménagement extérieur et location chapiteaux repas kermesse	2 000,00 €	C.DUTHU-DEBRAY	À l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires Equipement école numérique (délib du 30/07/2012) Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	40 €/32 enfants = 1280,00€ 2 400.00 € 18enfantsx1136€ = 20 448€ 14 enfantsx369€=5 166€	C.DUTHU-DEBRAY	À l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement «Observatoire citoyen des saisons»	1 000,00 €		À l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement + 50 ans du FAR	2 000,00 € 500 € à revoir en nov 2016	T. PRÉVERT	À l'unanimité
Entre Palis et mégalithes Organisation logistique TRAIL (championnat régional)	500,00 €		À l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		À l'unanimité
AFN, ACPG et Soldats de France	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	À l'unanimité
ACCA Fonctionnement	580,00 €		À l'unanimité
Groupe Saint-Yves Fonctionnement	1 000,00 €	C. BOUREL	À l'unanimité
Tennis Club Cojoux	750,00 €		À l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		À l'unanimité
Comité des fêtes	500,00 €		À l'unanimité
Groupe Secours Catholique	40,00 €		À l'unanimité
ESCP Volley	400,00 €		À l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		À l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		À l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide d'attribuer les subventions 2016 ci-dessus désignées,
- * autorise l'inscription budgétaire 2016 des crédits nécessaires au C/6574,
- * et charge M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables.

2. Admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables

M. le Maire présente un dossier d'admission en non-valeur de cotes devenues irrécouvrables pour décision du conseil municipal. Le comptable de la commune de Saint-Just a exposé qu'il n'a pu recouvrer les titres de recette malgré les lettres de rappel.

* 2015	PO & LAND SARL	507.83 €	Loyer fournil boulangerie juillet 2015
* 2015		507.83 €	Loyer fournil boulangerie août 2015
* 2015		507.83 €	Loyer fournil boulangerie septembre 2015
* 2015		<u>507.83 €</u>	Loyer fournil boulangerie octobre 2015
Total		2 031.32 €	

M. le Maire demande, en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total restant à recouvrer s'élève à 2 031.32 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur la somme de 2 031.32 € compte tenu de la situation ainsi exposée ;
- charge M. le Maire de prévoir la somme nécessaire au mandatement à l'article 6542 «Créances éteintes» pour la somme de 2 031.32 € du budget communal ;
- et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

3. Budget principal :

A/ Vote du compte administratif 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		137 054,94 €		77 297,45 €
Opérations de l'exercice	614 032,69 €	752 338,50 €	176 215,55 €	200 379,38 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire		17 763,95 €		
TOTAUX	614 032,69 €	907 157,39 €	176 215,55 €	277 676,83 €
Résultat de clôture		293 124,70 €		101 461,28 €

* constate, par 10 pour et 2 abstentions, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* reconnaît, par 10 pour et 2 abstentions, la sincérité des restes à réaliser ;

* arrête, par 10 pour et 2 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

* déclare, par 10 pour et 2 abstentions, toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et les crédits annulés.

B/ Vote du compte de gestion

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat 2015

M. le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2015 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 293 124,70 € et un excédent d'investissement de 101 461,28 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

* de reporter la somme de 101 461,28 € au C/ 001 Excédent d'investissement reporté,

* d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 s'élevant à 293 124.70 € de la façon suivante :

* 293 124,70 € au C/002 «Excédents de fonctionnement capitalisés »,

* et autorise M. le Maire à signer tous documents administratifs découlant de cette décision.

D/ Fixation des taux d'imposition 2016

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter les 3 taxes comme suit :

Taxes	Taux 2015	Taux proposés pour 2016	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,58	15.73	782 600	123 103 €
Taxe foncière propriétés bâties	18,75	18.94	501 200	94 927 €
Taxe foncière propriétés non bâties	52,55	53.07	70 900	37 626 €
TOTAL				255 656 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les taux ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

E/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au budget CCAS

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, M. le Maire propose le versement d'une subvention de 3 126,57 €.

Après délibération, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, la somme de 3 126,57 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de permettre l'équilibre de sa section de Fonctionnement pour l'exercice 2016.

F/ Présentation et vote du budget primitif 2016

M. le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 1 021 935,00 €
Section d'investissement 644 107,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 12 pour et 2 abstentions, le budget primitif 2016 ainsi présenté.

4. Budgets annexes

- Lotissement « Lucie Aubrac »

A/ Vote du compte administratif 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	44 657,41 €	0	-10 078,96 €	34 578,45 €
Investissement	-40 383,38 €	0	-20 349,94 €	-60 733,32 €
Total	4 274,03 €	0	-30 428,90 €	-26 154,87 €

* constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* reconnaît, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser,

* arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

* déclare, à l'unanimité, toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et les crédits annulés.

B/ Vote du compte de gestion

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 60 733,32 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un excédent de fonctionnement de 34 578,45 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats du budget Lotissement Lucie Aubrac comme ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

D/ Présentation et vote du budget primitif 2016

M. le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	134 255,77 €
Section d'investissement	121 466,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 ainsi présenté.

- **Lotissement des Grottes**

A/ Vote du compte administratif 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	0,50 €	0	-391,04 €	-390,54 €
Investissement	-4752,50 €	0	- 101 727,66 €	-106 480,16 €
Total	-4752,50 €	0	- 102 118,70 €	-106 870,70 €

* constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* reconnaît, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser,

* arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

* déclare, à l'unanimité, toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et les crédits annulés.

B/ Vote du compte de gestion

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 106 480,16 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un déficit de fonctionnement de 390,54 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Déficit de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats du budget Lotissement des Grottes comme ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

D/ Présentation et vote du budget primitif 2016

M. le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	282 440,56 €
Section d'investissement	343 394,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2016 ainsi présenté.

5 Avancements de grade

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. M. le Maire informe que deux adjoints techniques remplissent toutes les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade en 2016 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 14 mars 2016.

M. le Maire propose de supprimer le poste de :

* « Adjoint technique de 1^{ère} classe » à temps non complet soit 30/35^è, et de créer le poste « Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe » au 1^{er} janvier 2016 à temps non complet soit 30/35^{ème} ;

* « Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe » à temps complet, et de créer le poste « Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe » au 1^{er} janvier 2016 à temps complet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus énoncées et autorise M. le Maire à modifier en conséquence la délibération du 09/07/2015 portant sur le régime indemnitaire.

6 Questions diverses

• Achat de livres pour la bibliothèque et demande de subvention 2016

M. le Maire propose de renouveler la somme de 1 504 € pour l'exercice 2016 et de solliciter la subvention dans le cadre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Général. Le montant de la subvention aux bibliothèques s'élève à 50 % des dépenses pour les livres. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte d'accorder la somme de 1 504,00 € pour l'achat de livres pour la bibliothèque, somme prévue au budget primitif 2016 au C/6065 ;
- charge M. le Maire de faire parvenir une demande écrite ainsi que la présente délibération auprès des services du Département pour pouvoir bénéficier de la subvention de 50 % dans le cadre du Contrat de Territoire,
- et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de ces décisions.

• Sentiers de randonnée et demande de subvention : entretien et gestion des sentiers de randonnée d'intérêt local

M. le Maire fait part du courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Redon relatif à l'éventuelle obtention d'une subvention pour les sentiers de randonnée d'intérêt local qui s'élèvera à 50 % des dépenses dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- charge M. le Maire de constituer le dossier à faire parvenir pour pouvoir bénéficier de la subvention de 50 % dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire sur l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt local,
- et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de ces décisions.

- Le Canal - Théâtre du Pays de Redon nous informe que suite à leur proposition de don de projecteurs, 4 sont attribués à la commune de St Just. Ils seront déposés en Mairie le 2 mai.
- Réunion publique 2x2 voies : présentation du nouveau tracé le 13/04 à 17 h par les représentants du Conseil Départemental, rond-point provisoire mis en place à « Bel Air » fin avril 2016, les ponts débiteront en 2017, à noter que 60 décibels est le niveau sonore jugé tolérable, possibilité d'une autre réunion publique...
- Réouverture de la boulangerie début juin 2016
- Invitation de M. Jean-René MARSAC, Député le 21 mai à une rencontre républicaine et conviviale à Guipry-Messac, élus et citoyens à réfléchir à ce qui structure nos valeurs républicaines : Liberté – Egalité – Fraternité. La période que nous vivons nous invite tous à nous rassembler et à agir pour défendre ces valeurs, quelles que soient nos sensibilités politiques.
- La famille JINGUENÉ remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Clair JINGUENÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 22 heures.